

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

Décision du 26 juillet 2016

**portant désignation du responsable du budget opérationnel de programme au titre du
programme « Recherche appliquée et innovation en agriculture »**

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 70 et suivants ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2014 portant désignation des responsables de programme du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ;

Décide :

Article 1^{er}

En application des articles 70 à 72 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, le responsable du budget opérationnel de programme au titre du programme « Recherche appliquée et innovation en agriculture » est désigné à l'annexe de la présente décision.

Article 2


Est abrogée la décision du 5 mai 2014 portant désignation du responsable de budget opérationnel de programme au titre du programme « Recherche appliquée et innovation en agriculture ».

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le **26 JUIL. 2016**

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche



Philippe VINÇON

Annexe

RESPONSABLE D'UNITE OPERATIONNELLE	NUMERO DE L'UNITE OPERATIONNELLE
BOP N° 0776-C001 Le chef du service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation au sein de la direction générale de l'enseignement et de la recherche	
Le sous-directeur du pilotage des ressources et des actions transversales au sein de la direction générale de l'alimentation	0776-C001-3000
Le chef de la mission d'appui au pilotage et des affaires transversales au sein de la direction générale de l'enseignement et de la recherche	0776-C001-4000